



## Héritage découverte d'un nouvel héritier

Par **Tigerbalm**, le **11/09/2014** à **18:14**

Bonjour,

Suite au décès de mon père vietnamien en 2013 en France (qui vivait en concubinage depuis 50 ans avec ma mère) :

- j'ai hérité de la totalité de l'héritage étant le seul héritier selon le notaire (qui m'a délivré un acte de notoriété en octobre 2013) et le cabinet de généalogie qui à fait des recherches d'héritier au Vietnam en 2013.
- Aujourd'hui le notaire m'apprends que mon père s'était marié en 2007 au Vietnam (chose que j'ignorais alors qu'il vivait en concubinage avec ma mère) et que je dois restituer une partie de cet héritage à ma "belle mère" vietnamienne.
- Dans cette histoire, il me semble que le généalogiste n'a pas fait son travail. Ai-je un recours ou dois-je obligatoirement restituer cet argent dont je n'ai plus la jouissance.
- Quand au mariage au Vietnam est-il valable au regard de la législation française, la transcription sur le registre de l'état civil du consulat de France n'étant pas faite.
- Et pouvait-il avoir lieu étant donné que mon père vivait encore avec ma mère jusqu'au jour de son décès.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **12/09/2014** à **13:44**

Bonjour,

pour le reste je ne sais pas mais pour ça

"Et pouvait-il avoir lieu étant donné que mon père vivait encore avec ma mère jusqu'au jour de son décès."

Je ne vois pas pourquoi votre père n'auriat pas pu se marier, ne l'étant pas déjà en France ?  
Vivre avec quelqu'un ne fait pas de vous un conjoint (marié donc).

Par **Tigerbalm**, le **12/09/2014** à **16:47**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.